

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Déclaration de Maladie : N° P19- 0023845

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 2957 Société : RAM

Actif

Pensionné[e]

Autre :

Nom & Prénom : EL HAIL Nour Adline Date de naissance : 01/07/1956

Adresse : 7ème étage ADRO 88E

Tél. 0675684193 Total des frais engagés : 658,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 26/09/2019

Nom et prénom du malade : Dr EL HAIL Nour Adline Age : 63 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Des ulcères

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

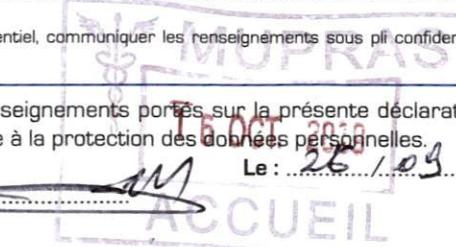
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 13 E R R ECHI

Le : 26/09/2019

Signature de l'adhérent[e] : M



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/09/2015	C	1	350,00	Docteur NEJAH PROFESSIONNEL DE MATOLOGIE Dr. ABDELMOMEN CASA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie ALAFAD 135 Rue Ilia Abou Madi - BERRECHID Tel : 0522 33 64 01	26/09/19	408,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

Professeur NEJJAM Fatna

Ex. enseignante à la faculté
de médecine de Casablanca

DERMATOLOGUE - MÉDECINE ESTHÉTIQUE
LASER - PUVATHERAPIE

الدكتورة نجام فاطمة
أستاذة سابقة بكلية
الطب الدار البيضاء

اختصاصية في الأمراض الجلدية و التجميل

Casablanca, le 26.10.97. 2015

M^r EL HAIL Nourddine

289,00 101 diproklar syndet (AS) Ringer
laver avec. 408,50

49,00 20) Mylo derme Poudre Rester entre les sites

Pharmacie ALAFAD
135 Rue Ilia Abou Madi
- BERRECHID -
Tel: 0522 33 64 01
2 fois → mèches
lauant + co. 1/2
gencive x 2 j

5x 23,90 30) diprole e poade le soir x 18g
2 fois 1/2 → soir

Docteur NEJJAM Fatna
PROFESSEUR
DERMATOLOGUE VENEROLOGUE
293 Bd. Abdelmoumen (angle Bd. Anoual). 2ème étage - N° 2 - Casablanca
Tél.: 05.22.86.25.25 - 05.22.86.26.27 - E-mail : docteur.nejjam@gmail.com



611 800115 012 0
DIPROLENE 0,05% Pommade 15g
P.P.V : 23,90DH
Distribué par MSD Maroc O
B.P. 136 Bouskoura



611 800115 012 0
DIPROLENE 0,05% Pommade 15g
P.P.V : 23,90DH
Distribué par MSD Maroc O
B.P. 136 Bouskoura



611 800115 012 0
DIPROLENE 0,05% Pommade 15g
P.P.V : 23,90DH
Distribué par MSD Maroc O
B.P. 136 Bouskoura



611 800115 012 0
DIPROLENE 0,05% Pommade 15g
P.P.V : 23,90DH
Distribué par MSD Maroc O
B.P. 136 Bouskoura



611 800115 012 0
DIPROLENE 0,05% Pommade 15g
P.P.V : 23,90DH
Distribué par MSD Maroc O
B.P. 136 Bouskoura

U357009-051217/1 V